

~~~~~  
**COMMUNE DE BUSWILLER**  
~~~~~

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 juin 2021
Sous la présidence de Monsieur Daniel ETTER, Maire

Nombre de conseillers élus : 11
Conseillers en fonction : 11
Conseillers présents : 10

Membres présents : Gérard BERBACH, Régis ERDMANN, Michèle JACOBI, Anne RIVOALAND,
Olivier KOCHER, Julien BURG, Jean-Christophe SUSSMANN, Patrick KURTZ,
Katia KLEIN

Membres absents : Jean-Jacques BRODUT (excusé)

ORDRE DU JOUR

1. Renouvellement du Bureau de l'Association Foncière : désignation des membres du Conseil Municipal

Vu la nécessité de renouveler pour six ans le bureau de l'Association Foncière de Buswiller,

Vu l'article R 133-3 du Code Rural qui précise que l'Association comprend des propriétaires désignés pour moitié par le Conseil Municipal et pour moitié par la Chambre d'Agriculture,

Vu la liste établie par la Chambre d'Agriculture en date du 11 mars 2021,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de désigner trois propriétaires titulaires et deux suppléants,

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de désigner :

- comme membres titulaires :

M. Gérard BERBACH, 56 rue Principale 67350 BUSWILLER

M. Régis ERDMANN, 10A rue Principale 67350 BUSWILLER

M. Jean-Christophe SUSSMANN, 57A rue Principale 67350 BUSWILLER

- comme membres suppléants :

M. Olivier KOCHER, 4 rue des Prés 67350 BUSWILLER

M. Julien BURG, 14 rue des Prés 67350 BUSWILLER

2. Service commun de la CCHLPP : adhésion au volet administratif

Considérant que les communes souhaitant adhérer au dispositif doivent délibérer en amont sur la mise en œuvre de ce dispositif,

Considérant la délibération du Conseil Municipal du 17 février 2020 décidant de l'adhésion au service commun de la CCHLPP pour ce qui concerne le volet technique,

Considérant le projet de convention ci-annexé,

Considérant l'article 1609 nonies C du code général des impôts,

Considérant l'avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion en date du 30 mars 2021,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve l'adhésion au service commun à compter du 1^{er} septembre 2021 pour le service suivant :
 - Volet administratif :
 - secrétariat de mairie
 - intervention d'agents polyvalents des services administratifs
- approuve les conditions de fonctionnement telles qu'elles sont décrites dans la convention figurant en annexe ;
- précise que le coût du service commun pour la commune est pris en compte par imputation, en année n+1, sur l'attribution de compensation prévue à l'article 1609 nonies C du code général des impôts ;
- autorise le Maire à signer la convention d'adhésion au service commun de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre, ainsi que tout avenant pouvant en découler ;
- autorise le Maire à définir le nombre d'heures nécessaires pour le volet souhaité ;
- autorise le Maire à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.
- inscrit les crédits nécessaires au budget primitif de chaque exercice.

3. Décision modificative n° 1 au budget primitif 2021

Le budget primitif 2021 ayant été adopté le 12 avril dernier alors que toutes les données permettant une ventilation correcte des crédits n'étaient pas encore connues,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la décision modificative n° 1 suivante :

Section d'investissement

Dépenses

c/21538 : – 646 €
c/2046 : + 646 €

Suivent les signatures de tous les membres présents :